



Pourquoi implanter des haies ?

- aménagement paysager des coteaux ;
- lutte contre l'érosion ;
- réduction du ruissellement et de la dérive de produits phytosanitaires hors des parcelles viticoles (protection de l'eau et de l'air) ;
- augmentation de la biodiversité ;
- restauration d'équilibres naturels (à vérifier, expérimentations en cours).

Remarque :

La présence d'une haie arbustive peut permettre de réduire les ZNT (Zones Non Traitées). En effet, parmi les dispositions de l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires figure l'obligation de respecter des ZNT à proximité des points d'eau. Un dispositif de dérogation permet de réduire les ZNT sous certaines conditions dont l'implantation d'un dispositif végétalisé de la hauteur de la vigne (haie arbustive) entre cette dernière et le point d'eau.

Choix du site

Tout site où de la place est disponible pour implanter une haie : talus, fourrière, friche, jachère, etc.

Quand c'est possible, la haie doit être assez large pour former un effet de boisement. La diversité de la structure végétale (espèces herbacées et arbustives) va multiplier les zones de refuges pour la faune.

Choix des espèces

- espèces locales, adaptées au sol et au climat, pour permettre un bon développement de la haie ;
- ne poussant pas trop en hauteur ou supportant la taille ;
- n'hébergeant pas de ravageurs ;
- susceptibles d'héberger des auxiliaires ;
- floraison et fructifications nombreuses et étalées dans le temps.

Arbustes intéressants :

- charme (*Carpinus betulus*) ;
- noisetier (*Corylus avellana*) ;
- sureau noir (*Sambucus nigra*) ;
- fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) ;
- rosier des chiens (*Rosa canina*) ;
- bourdaine (*Frangula alnus* ou *Rhamnus frangula*) ;
- nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*) ;
- érable champêtre (*Acer campestre*) ;
- baguenaudier (*Colutea arborescens*) ;
- aubépine (*Crataegus monogyna*) ;
- saule pourpre (*Salix purpurea*) ;
- rosier pimprenelle (*Rosa pimpinellifolia*) ;
- rosier à odeur de pomme (*Rosa rubiginosa*).

arbustes de moins de 150 cm



Charme (*Carpinus betulus*)



Noisetier (*Corylus avellana*)

Autres arbustes intéressants mais susceptibles d'héberger des tordeuses, à réserver aux sites confusés ou peu sensibles aux tordeuses :

- troène sauvage (*Ligustrum vulgare*) ;
- viorne lantane (*Viburnum lantana*) ;
- viorne obier (*Viburnum opulus*) ;
- cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*).

Si le site présente une place suffisante, on peut envisager de planter quelques arbres :

- orme champêtre (*Ulmus minor*) ;
- chêne pédonculé (*Quercus robur*) ;
- frêne (*Fraxinus excelsior*) ;
- robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) ;
- noyer (*Juglans regia*).

Remarque :

Les espèces « exotiques », qu'elles soient herbacées ou arbustives, sont a priori peu intéressantes pour la biodiversité mais peuvent toutefois présenter une valeur esthétique.

En plus de la haie, il est important d'avoir une couverture herbacée au niveau du sol entre la parcelle de vigne et la haie pour assurer les échanges.



Conseils de plantation

Largeur des haies



sur 1 ligne (arbuste tous les mètres) ou 2 lignes (en quinconce, arbustes tous les 2 mètres, 1 mètre entre les lignes) selon la largeur disponible.

Plants

- en racines nues ou en motte
- tailler les racines et la partie aérienne à la plantation

Plantation

- préparation du sol : désherbage et/ou bêchage
- ajout de terreau dans le trou de plantation
- plantation en automne ou au printemps
- arrosage après plantation
- caches de protection lapins
- paillage (bâche biodégradable, ou paille, écorces, branches broyées, etc.)
- alternance plants au sein de la haie : par séquence de 4/5 plants



Arrosage après plantation



Paillage et caches

Entretien de la haie

- taille une fois par an, en hiver ;
- pas de traitement chimique ;
- pas de fertilisation ;
- pas de désherbage chimique.



Des aides financières sont possibles pour tout projet collectif d'implantation de haies.

Philippe Beliard - 03 26 51 19 53

Service vignoble et récolte

Pour tout renseignement technique.

Alexandra Bonomelli - 03 26 51 50 62

Pôle technique et environnement



COMITÉ
INTERPROFESSIONNEL
DU VIN
DE CHAMPAGNE

Aménagement de haies au vignoble

